

Synthèse générale de la Commission de la recherche du Conseil académique du 17 novembre 2025 réunie en formation plénière.

Collège A		J.-M. Lescure	P	Collège F	
F. Allard-Poesi	P	(à pourvoir)	/	S. Bove	P
N. Wagener	P	Collège C		Collège G	
A. Raffarin	R	M.-L. Mourre	P	J. Magnière	P
L. Costes	P	M. Cretin-Sombardier	A	L. Boure (sup.)	/
Y. Parisot	P	S. Chauvel	R	à pourvoir	/
M. Zidi	P	C. Duyck	R	à pourvoir (sup.)	/
I. Coll	R	V. N'Dah-Sekou	P	à pourvoir	/
P. Albanese	R	I. Harbelot	P	à pourvoir (sup.)	/
S. Naili	P	T. Richard	P	L. Vincent	P
B. Funalot	P	E. Journet	R	J. Gaspar Lopes (sup.)	/
E. Sbidian	R	C. Engels	P	Personnalités extérieures	
J. Cohen	R	Collège D		K. Lanini (tit. Inserm)	R
V. Tacher	R	M. Henderson-Peal	R	M.-L. Hamon (sup. Inserm)	/
E. Malfatti	A	Collège E		E. Farvaque (tit. CNRS)	R
Collège B		C. Therial	P	N. Arnaud (sup. CNRS)	/
(à pourvoir)	/	E. Caupos	P	M. Barbier (INRAE)	A
F. Gallot	P	E. Beis	P	F. Pigeyre	R

P: Présent.e; Rep: Représenté.e; Ab: Absent.e

Cette synthèse a pour vocation de mettre en évidence les éléments de discussion de la Commission de la recherche qui ont entraîné un débat et des prises de position importantes. Il ne s'agit ni d'un relevé de décisions, ni d'un compte-rendu détaillé.

1. Point d'information de la Présidente et de la Vice-présidente en charge de la recherche et de la Commission de la Recherche

La Présidente de l'université et la Vice-présidente en charge de la recherche ouvrent la séance par plusieurs points d'information.

Il est tout d'abord annoncé que deux doctorants de l'UPEC ont été lauréats des **prix de la Chancellerie des Universités de Paris**.

Il est également fait état d'informations nationales émises par le **MESR**, notamment la constitution d'un groupe de travail du **HCERES** réunissant certaines vice-présidences recherche afin de réfléchir aux modalités d'évaluation des unités de recherche à l'avenir. En outre La Commission est informée que l'UPEC a reçu le **pré-rapport définitif du HCERES** concernant le volet recherche de l'établissement.

La prise de fonction de **Yoann Haettich** en tant que responsable du pôle stratégie et structuration scientifiques (3S) à la DRV est également annoncée.

Madame la présidente indique par ailleurs que, dans le classement **de Leiden**, l'UPEC figure parmi les dix universités les plus citées.

Un point d'avancement est également présenté concernant les travaux relatifs à l'amélioration de service proposés par la Direction de la recherche et de la valorisation (DRV). Un travail est en cours afin de concrétiser plusieurs évolutions, notamment autour des procédures de traitement des demandes d'ordre financier.

Échanges :

- **Séverine Chauvel** interroge le calendrier de ces évolutions.
- **La Présidente de l'université, madame Karine Bergès** indique qu'un point principal sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine Commission de la Recherche, prévue le 2 février. L'objectif est d'aboutir à un plan d'action sur un an.
- **Mustapha Zidi** intervient sur la question de la simplification administrative, en indiquant que le MESR s'y intéresse également. Il estime toutefois qu'il ne faut pas attendre uniquement les discussions nationales, notamment celles menées dans le cadre du HCERES, et qu'il serait utile d'engager une réflexion interne afin d'identifier, avec les laboratoires, les pistes concrètes de simplification des procédures. Il suggère que ce point puisse être inscrit à l'ordre du jour d'une Commission de la Recherche en 2026.
- **La Présidente** répond que cette démarche est déjà engagée dans la mesure où la Vice-présidente recherche recueille régulièrement les demandes et difficultés remontées par les laboratoires. Elle indique qu'un groupe de travail pourrait être constitué afin de synthétiser ces éléments et que les **Réunions Inter-**

Laboratoires (RIL) pourraient également permettre de faire remonter ces problématiques de manière plus globale.

- **Carole Hénique** ajoute que, face aux dysfonctionnements constatés, la première question à se poser est de savoir « à qui nous devons rendre service ». Cette réflexion est préalable à tout travail de simplification. Elle souligne que de nombreuses procédures pourraient être simplifiées, en particulier dans le domaine financier, ce qui permettrait également de faire gagner du temps aux services.
-

2. Vote : décision portant sur la ventilation de l'enveloppe budgétaire 2026 de la recherche

La Vice-présidente recherche présente la ventilation de l'enveloppe budgétaire 2026 de la recherche.

Il est rappelé que **l'appel d'offre investissement ne sera pas ouvert cette année**, dans un contexte budgétaire globalement peu favorable. La présentation rappelle également la structuration de l'enveloppe lors de l'année précédente.

Il est indiqué qu'une **évaluation des cotisations payées sur l'enveloppe recherche** devra être menée afin d'identifier les structures bénéficiaires et les retombées pour l'établissement. Une réflexion devra également être engagée concernant les **plateaux et plateformes techniques**.

La Vice-présidente recherche souligne par ailleurs l'augmentation de l'enveloppe dédiée à **l'appel à projets PeMS**, considéré comme un levier pour encourager le dépôt de projets plus structurants. Le volet « manifestations » demeure également important. En complément de l'enveloppe PeMS générique, 45 k€ sont dédiés au volet **Aurora** et 20 k€ au volet **SAPS**.

Échanges :

- **Mustapha Zidi** souligne que la part consacrée au fonctionnement est maintenue par rapport à l'année précédente, mais qu'elle diminue en réalité si l'on prend en compte l'inflation. Il exprime également son inquiétude concernant l'absence d'AO investissement, en rappelant que les laboratoires attendent ce type de soutien et qu'une enveloppe d'un million d'euros existait encore deux ans auparavant. Il regrette également que les responsables financiers de l'université ne viennent plus en Commission de la Recherche pour expliquer ces évolutions budgétaires.
- **Florence Allard-Poesi** demande quel est l'argument principal ayant conduit à renoncer à l'AO investissement et souhaite savoir quels échanges ont eu lieu au Conseil d'administration sur ce point. Elle interroge également l'utilisation des

crédits dédiés aux plateaux techniques, notamment en matière d'entretien et de maintenance, et demande comment serait financée une panne d'équipement coûteux.

- **Carole Hénique** répond qu'il aurait été possible d'augmenter les dotations récurrentes, mais que cela se serait fait au détriment de l'appel à projets PeMS. Le choix a été fait de maintenir ce dispositif. Elle précise également ne pas assister aux réunions relatives à l'arbitrage entre les différentes enveloppes de d'établissement et ne pas disposer d'éléments détaillés sur les arbitrages budgétaires concernant l'investissement.
- **Béatrice Meier-Muller, Directrice de la recherche**, indique qu'une enveloppe spécifique est prévue afin d'assurer la continuité de service en cas de panne de certains équipements. Les besoins identifiés s'élèvent à environ 500 k€ sur l'année. Les EOTP n'étant pas encore ouverts, l'attribution de ces crédits se fera au cas par cas.

La Commission est également informée de l'**augmentation de la dotation « nouveaux recrutés »**. Il est rappelé que l'établissement reçoit environ 10 k€ par recrutement dans le cadre de la **SCSP**. Ce dispositif peut également contribuer à lutter contre le décrochage de certains chercheurs en soutenant les jeunes chercheurs. Les projets PeMS portés par des jeunes chercheurs font par ailleurs l'objet d'une attention particulière.

Échanges :

- **Florence Allard-Poesi** demande si ces crédits destinés aux jeunes chercheurs néo titulaires peuvent être utilisés pour des dépenses d'investissement.
- **Béatrice Meier-Muller** répond que cette transformation sera possible et que la DRV assurera le back-office nécessaire pour gérer cette évolution.

La ligne budgétaire relative au **RNA Recherche** est ensuite présentée. La question est posée de savoir si cette ligne doit rester intégrée à l'enveloppe recherche ou si une autre solution doit être envisagée.

Échanges :

- **Florence Allard-Poesi** estime que la somme apparaît relativement faible et s'interroge sur la possibilité pour les composantes de prendre en charge ce financement.
- **Cédric Frégné** rappelle le principe du décideur/payeur. Il souligne que si les composantes devaient présenter des budgets totalement sincères, certaines seraient déjà en déficit. Il indique également que le montant du RNA Recherche

a été revalorisé ces dernières années et pourrait continuer à augmenter, ce qui pèserait davantage sur les budgets des composantes.

- **Carole Hénique** précise la distinction entre le **RNA pour les enseignants-chercheurs** et la **RIPEC C2**, qui concerne les fonctions de direction.
- **Florence Allard-Poesi** souhaite disposer de données comparatives concernant le RNA dans le domaine de l'enseignement, ainsi que d'éléments à l'échelle nationale.

Décision :

La ventilation de l'enveloppe budgétaire dédiée à la recherche pour l'exercice 2026 est soumise au vote. Elle est **adoptée à l'unanimité**.

3. Vote : décision portant sur la ventilation de la dotation récurrente des unités de recherche 2026

La Vice-présidente recherche présente la ventilation de la dotation récurrente des unités de recherche pour l'année 2026 et rappelle brièvement les modalités de calcul, conformément à la note de cadrage votée lors de la CR du 15 octobre 2025.

Elle explique notamment la hausse observée dans le secteur des **sciences non expérimentales**, liée notamment au changement de secteur du LDAR, ainsi que le maintien d'une enveloppe supplémentaire de **50 k€ en SHS**.

Échanges :

- **Mustapha Zidi** estime que, pour certains laboratoires comme BIOTN, il serait plus pertinent de raisonner à date concernant les effectifs, plutôt que d'anticiper les départs à la retraite. Il souligne également la difficulté posée par les situations de disponibilité ou de détachement, certains collègues continuant à produire scientifiquement pour leur laboratoire d'origine. Il rappelle par ailleurs que la Commission de la Recherche a voté en 2024 la création des statuts de **personnel associé** et de **personnel hébergé**. Enfin, il évoque le cas d'un professeur partant en retraite en cours d'année et qui n'est pas comptabilisé dans les effectifs dès le début de l'année.
- **Carole Hénique** répond que les collègues en disponibilité ou en détachement n'effectuent en principe pas leur recherche au sein du laboratoire d'origine, même si des exceptions peuvent exister. Concernant les personnels hébergés, un délai de deux ans est nécessaire avant qu'ils puissent être éligibles à une prise en compte dans le calcul de la dotation, après examen de leurs productions scientifiques. S'agissant des départs à la retraite, elle indique que

lorsque ceux-ci interviennent très tôt dans l'année, comme en février, il paraît cohérent de ne pas les comptabiliser dans les effectifs. Elle ajoute que cette précision pourrait être explicitée dans la note de calcul l'année suivante.

Elle précise également que les **délégations CNRS** ne sont pas comptabilisées dans les effectifs, à l'exception des **délégations IUF**, celles-ci étant rattachées à leur unité de recherche.

- **Mustapha Zidi** évoque également le cas des **maîtres de conférences stagiaires**.
- **Carole Hénique** indique que ceux-ci sont bien comptabilisés dans les effectifs, contrairement aux CPJ, suite aux délibérations des élus de la CR le 15 octobre 2025.
- **Émilie Caupos** s'interroge sur la légère baisse observée dans le secteur des sciences expérimentales.
- **Carole Hénique** répond que cette évolution est principalement liée à une diminution des effectifs dans ce secteur spécifiquement.
- **Lhéo Vincent** indique être interpellé par la baisse du nombre d'enseignants-chercheurs d'une année sur l'autre.
- **Carole Hénique** précise que cette évolution s'explique en grande partie par un travail plus précis de dénombrement des effectifs réalisé cette année.

La ventilation de la dotation récurrente en fonctionnement pour l'exercice budgétaire 2026 est soumise au vote.

Décision :

La proposition est **adoptée à l'unanimité**.

4. Vote : décision portant sur la validation du règlement intérieur du LAMA

Le règlement intérieur du laboratoire **LAMA** est présenté.

Il est précisé que plusieurs **corrections de forme** devront être apportées au document après son adoption.

La Commission exprime son accord sur le règlement intérieur sous réserve de ces ajustements formels.

Décision :

Le règlement intérieur du LAMA est **adopté à l'unanimité**, sous réserve de modifications de forme.

5. Vote : décision portant sur les critères d'attribution de la PEDR HU 2026

Les critères d'attribution de la **PEDR HU 2026** sont présentés à la Commission. Ceux-ci restent identiques aux critères retenus l'année précédente. Les critères figurent dans le relevé de décisions.

Échanges :

- **Mustapha Zidi** interroge le budget disponible pour ce dispositif et demande ce qu'il adviendrait dans le cas où un nombre très important de candidats obtiendrait la mention A, permettant habituellement l'obtention d'une PEDR.
- Il est répondu que cette situation ne s'est, jusqu'à présent, jamais produite.

Décision :

Les critères d'attribution de la PEDR HU 2026 sont **adoptés à l'unanimité**.

6. Vote : décision portant sur le soutien de deux projets dans le cadre de l'AO prématuration 2025

Sarra Bouden, responsable du pôle Transfert et Innovation de la DRV, présente deux projets dans le cadre du soutien à la **prématuration 2025** :

- **Le projet SMART-BIA** : Système Avancé de Gestion Thermique des Batteries à Matériaux à Changement de Phase (MCP) par Intelligence Artificielle pour Véhicules Électriques et Hybrides porté par le CERTES
- **Le projet Résistances Thérapeutiques du Cancer de la Prostate**, porté par TREPCA.

Échanges :

- **Mustapha Zidi** rappelle que le projet porté par le **CERTES** avait déjà été présenté en Commission d'évaluation et demande s'il a été examiné de nouveau

par cette instance. Il s'interroge également sur l'utilisation de l'expression « scientifiquement robuste » qualifiant le projet, en soulignant que l'évaluation ne semble pas s'être appuyée sur des experts scientifiques, ce qui lui paraît problématique.

- Il est répondu que, conformément à la note de cadrage votée précédemment, les projets de prématuration ne passent plus en Commission d'évaluation. Il est toutefois indiqué qu'il pourrait être pertinent, à l'avenir, de se doter au niveau de l'établissement d'un **comité d'évaluation dédié aux projets innovants**.
- **Sarra Bouden** précise qu'un projet du CERTES a effectivement été financé l'année précédente, mais qu'il portait sur un objet différent (**projet BENITOO**). Concernant l'évaluation scientifique, elle indique que l'analyse repose avant tout sur les **capacités de transfert potentiel des projets**, l'objectif étant de conserver une certaine flexibilité dans l'appréciation des propositions.
- **Mustapha Zidi** précise que sa remarque faisait référence au projet BENITOO, financé l'année précédente et également porté par le CERTES, avec l'un des porteurs communs.
- **Sarra Bouden** indique que les deux projets présentés s'inscrivent dans le périmètre du **PUI SEville**. L'objectif est notamment d'envisager, à terme, un dépôt dans ce cadre. Elle précise également que **Erganeo** ne finance pas les projets au stade de la prématuration, mais intervient plutôt au niveau de la maturation via le **Fonds national de valorisation**. Le **PUI** devrait par ailleurs devenir un guichet unique de présélection des projets entre les cinq établissements partenaires afin de candidater à un soutien en maturation.

Il est proposé de programmer ultérieurement en Commission de la Recherche une **présentation du PUI**.

Décisions :

- Soutien au **projet CERTES** : adopté à l'unanimité.
- Soutien au **projet TREPCA** : adopté à l'unanimité.

Information complémentaire :

- **Karine Bergès** précise également qu'un **bootcamp PUI** consacré aux thématiques « genre et innovation » est en préparation.
- **Carole Hénique** ajoute qu'il est important de **renforcer la communication autour de l'innovation** au sein de l'université.
- **Florence Allard-Poesi** fait remarquer que, dans les jurys des **SNA**, l'ensemble des membres étaient des hommes, ce qui lui paraît révélateur d'un secteur de l'innovation encore peu féminisé.

7. Retours sur la campagne d'évaluation des unités de recherche à la suite des rapports HCERES

La Vice-présidente recherche présente un retour sur la **campagne d'évaluation des unités de recherche** à la suite de la réception des rapports HCERES, contenant la liste des unités de recherche renouvelées pour le mandat 2026 – 2030.

Il est rappelé que la **liste des unités renouvelées** sera soumise au Conseil d'administration après validation par la Commission de la Recherche.

Il est indiqué que les unités de recherche recevront prochainement des **note de cadrage** précisant les points identifiés comme devant faire l'objet d'améliorations.

Les **avis des élus** formulés à l'issue des auditions des unités de recherche sont également présentés.

Décision :

Portant sur la liste des unités de recherche renouvelées pour le contrat 2026-2030

La liste des unités de recherche renouvelées est présentée à la Commission, avec des explications concernant **deux avis réservés** formulés lors de l'examen des dossiers. La liste des unités de recherche renouvelées pour le contrat **2026-2030** est **adoptée à l'unanimité**.

8. Avis : saisine de la Commission de la Recherche pour un second avis suite à un refus de réinscription administrative

La Commission examine la saisine d'une doctorante sollicitant un **second avis** après un refus de réinscription administrative.

Le dossier est présenté sur la base du recueil d'informations **de M. Kodjo Tsolenyanu** et de la présentation effectuée par **Mme. Valérie Langlois**, assesseure politique doctorale. Il est indiqué que la situation est complexe et comporte notamment des éléments liés à des **signalements de violences sexistes et sexuelles (VSS)**.

Échanges :

- **Mustapha Zidi** demande si, dans l'hypothèse d'une poursuite de la thèse, la possibilité de trouver un encadrement dans une **autre laboratoire**, par exemple à **ERUDITE**, a été étudiée.
- **Valérie Langlois** indique qu'il ne paraît pas possible de retrouver un encadrement doctoral adapté. Selon la direction de l'école doctorale, la doctorante ne dispose pas du **niveau scientifique requis à l'issue de quatre années de thèse**.
- **Lhéo Vincent** souligne que le **CSI** a rendu un avis strictement scientifique sur la situation et qu'il n'y a pas d'éléments permettant de le contester sur ce plan. Il indique toutefois que les accusations de VSS soulèvent des interrogations.
- Il est précisé qu'une **enquête est en cours à l'UPEC**. La doctorante a par ailleurs été orientée vers les personnes compétentes sur les questions de VSS au sein de l'établissement. Aucune **main courante** n'a été déposée à ce stade.

Décision :

La Commission de la Recherche émet un **avis de non-réinscription**, adopté à **l'unanimité**.

La Commission n'accède donc pas à la demande de réinscription de la doctorante.

9. Point d'information : présentation du Collège doctoral Paris-Est Partenaires

Un point d'information est présenté concernant l'organisation du **Collège doctoral Paris-Est Partenaires**, dans le contexte de la **dissolution de la COMUE**.

Il est indiqué que l'UPEC reprend la gestion du Collège doctoral et la gestion de plusieurs écoles doctorales : **CS, OMI, SIE et SVS**. **VTT et MSTIC** seront gérées par l'Université Gustave Eiffel.

La présentation détaillée est assurée par **Valérie L.** (cf. support de présentation).

10. Point d'information : HRS4R / CoARA

Yoann Haettich présente l'état d'avancement des travaux relatifs au dispositif **HRS4R** et à l'initiative **CoARA**.

- Le processus **HRS4R** vise à obtenir le **label HR Excellence in Research** délivré par la Commission européenne. C'est une reconnaissance de l'engagement de

l'établissement dans un plan d'amélioration continue de ses pratiques RH en adéquation avec les principes de la Charte européenne.

- **CoARA** (*Coalition advancing research assesment*) est un groupement d'organisations signataires de l'accord de coalition CoARA dont l'enjeu est de : reformer les méthodes et les process par lesquels la recherche, les organisations de Recherche et les chercheur.e.s sont évalués

L'objectif de l'établissement est d'obtenir le **label HRS4R à l'automne 2026**.

Il est précisé que plusieurs **groupes de travail** seront constitués et qu'il sera possible de participer aux **comités de pilotage** sous forme de binômes. Chaque groupe de travail devrait se réunir **deux fois**.

Échanges :

- **Mustapha Zidi** souligne que ces démarches s'inscrivent désormais à une **échelle européenne** et impliquent des dossiers techniques et très structurés. Il s'interroge sur le niveau de précision attendu dans les remontées afin d'aboutir à des propositions concrètes plutôt qu'à des généralités, dans un délai relativement court. Il exprime également une inquiétude concernant l'imposition éventuelle de dispositifs qui pourraient être **orthogonaux aux priorités de la recherche** au niveau local. Il insiste sur le fait que l'énergie investie dans ces groupes de travail doit produire des effets concrets et que la tutelle devra appliquer les remontées issues de ces travaux.
- Il est répondu que l'UPEC a choisi de **reprendre le processus de labellisation HRS4R depuis le début**, la Commission européenne considérant ce label comme nécessaire pour l'accès à certains financements. Le dispositif a été rapproché de **CoARA**, plusieurs thématiques se recoupant, notamment celles relatives aux **carrières des enseignants-chercheurs**. Une démarche similaire est engagée dans de nombreuses universités.

Il est également indiqué que ces travaux pourraient permettre d'engager des **discussions plus larges avec les CNU** sur les questions d'évaluation et de carrière.

Enfin, l'organisation d'**enquêtes plus fines auprès des enseignants-chercheurs** est envisagée afin de mieux documenter les trajectoires et les besoins en matière de carrière.

- **Florence Allard-Poesi** rappelle que le travail réalisé précédemment dans le cadre du label HRS4R est déjà conséquent et estime qu'il serait utile de s'appuyer sur ces éléments.

- **Yoann Haettich** indique que ces travaux seront bien pris en compte. Il précise également que le référentiel du label a été **allégé**, passant d'environ **40 recommandations à 20**.
-

11. Point d'information : lancement de deux groupes de travail de la Commission de la Recherche

La Vice-présidente recherche annonce le lancement de **deux groupes de travail de la Commission de la Recherche** :

- un groupe de travail consacré au **mode de calcul de la dotation récurrente des unités de recherche** ;
- un groupe de travail portant sur les **appels à projets internes et leur potentiel remaniement**.

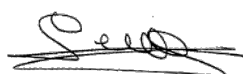
L'objectif est d'aboutir à des propositions **avant la fin de l'année civile 2026**.

12. Questions diverses

Aucune question diverse n'est posée.

La séance plénière est levée

**La Présidente de l'Université Paris-Est
Créteil Val de Marne,**



Karine Bergès

**La Vice-présidente de la Recherche
et de la Commission de la Recherche,**



Carole Hénique

Synthèse générale de la Commission de la recherche du Conseil académique du 17 novembre 2025 réunie en formation restreinte collèges A, B et C.

1. Vote : avis portant sur l'attribution de la PEDR HU 2025

La Commission examine les demandes d'attribution de la PEDR HU 2025.

Échanges :

- **Mustapha Zidi** souligne l'existence d'un système à deux vitesses entre les **hospitalo-universitaires (HU)** et les **universitaires « classiques » c'est-à-dire non hospitaliers**. Il indique que les HU bénéficient de la PEDR mais également d'autres dispositifs indemnitaires, notamment la **PES** pour leurs activités pédagogiques.
- Il rappelle également que le **recrutement des HU** relève à la fois du **ministère de la Santé** et du **MESR**, ce qui conduit à ce que certaines discussions et décisions relatives à ces dispositifs se situent à un niveau ministériel.
- **Carole Hénique** apporte un complément en rappelant que le traitement différencié entre **personnels hospitalo-universitaires et universitaires** s'inscrit dans des cadres statutaires distincts.

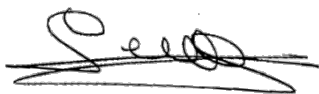
Décision :

Les PEDR examinées sont **adoptées à l'unanimité**.

2. Questions diverses

Aucune question diverse n'est posée.

La Présidente de l'Université Paris-Est
Créteil Val de Marne,



Karine Bergès

La Vice-présidente de la Recherche
et de la Commission de la Recherche,



Carole Hénique

Synthèse générale de la Commission de la recherche du Conseil académique du 17 novembre 2025 réunie en formation restreinte collège A

1. Vote : avis relatif à des demandes initiales d'éméritat

La demande d'éméritat présentée par **Claire Sotinel** est examinée par la Commission

Décision :

La demande d'éméritat est acceptée à l'unanimité.

2. Vote : avis portant sur l'attribution de la PEDR HU 2025

La Commission examine **sept demandes de PEDR**, dont une déposée au titre de l'obtention d'un **grand prix INSERM**.

Il est indiqué qu'une vérification devra être effectuée auprès de **la DRH** concernant la situation de **Marion Leboyer**, lauréate du Grand Prix INSERM. La question est posée de savoir si elle bénéficiait déjà d'une **prime PEDR en 2021**, ce qui pourrait conduire à une situation de cumul avec la prime examinée lors de la présente séance.

Décision :

Les PEDR examinées sont adoptées à l'unanimité.

3. Questions diverses

Échanges :

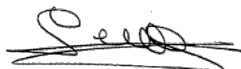
- **Mustapha Zidi** formule une remarque sur le dispositif **PEDR**, en indiquant qu'il existe une forte **disparité de genre**, avec plus de **90 % d'hommes** parmi les bénéficiaires. Il estime que cette situation interroge au regard du discours du ministre qui insiste sur la nécessité de renforcer la **parité dans la recherche**.

Il évoque également l'existence d'un système à **double vitesse** avec la **RIPEC**, tout en soulignant que la PEDR demeure maintenue parallèlement. Selon lui, les collègues investis principalement dans la **recherche** apparaissent désavantagés dans ce système, dans la mesure où l'**investissement pédagogique** peut être davantage valorisé financièrement à travers différents dispositifs indemnitaires (RIPEC C3, RNA enseignement, etc.), alors que les activités de recherche sont moins récompensées.

- **Florence Allard-Poesi** indique que certains collègues font état d'un **manque de soutien institutionnel** pour les demandes de **PEDR ou de RIPEC**, certains

dossiers n'étant pas toujours appuyés par leur environnement académique.

**La Présidente de l'Université Paris-Est
Créteil Val de Marne,**



Karine Bergès

**La Vice-présidente de la Recherche
et de la Commission de la Recherche,**



Carole Hénique